

**Service instructeur**  
Développement Economique,  
Enseignement Supérieur et Tourisme

**Service consulté**  
DIF  
DJU

N° 2e/68-06

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 JUIL. 2006

### **AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE** **Participation financière à la mise en place d'un tableau de bord**

Résumé : Dans le cadre des interventions économiques générales, il est proposé d'allouer une subvention de 11 000 € à l'Agence de Développement de l'Alsace pour la mise en place d'un tableau de bord.

La mise en place d'un tableau de bord, permettant d'évaluer les forces et faiblesses de l'Alsace par rapport aux autres régions européennes, a été proposée suite aux ateliers d'Alsace International, initiés par François Loos. Cet outil permettrait une évaluation des politiques de développement existantes dans des domaines ciblés.

Le principe d'une prise en charge partagée entre les trois collectivités, Région, Département du Bas-Rhin et Département du Haut-Rhin, a été entériné.

Sur proposition de l'Agence de Développement de l'Alsace (ADA) et de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, il a été décidé d'intégrer le club de régions européennes I.B.C. (International Benchmarking Club) constitué par le cabinet suisse de consultants BAK.

Ce club rassemble une quinzaine de régions européennes (Bade-Wurtemberg, Bavière, Catalogne, Lombardie, Lorraine, Piémont, Rhône-Alpes, Carinthie, Sarre...) désirant confronter leurs expériences de développement et évaluer comparativement leur compétitivité à l'international.

Le coût des prestations proposées dans ce cadre par le Cabinet BAK s'établit à 34 000 € TTC.

L'adhésion de l'Alsace à I.B.C. permettrait de bénéficier des prestations suivantes :

- Accès au rapport de benchmarking, au forum annuel et à la base de données,
- Présentation publique en région,
- Rapport annuel ciblé sur la compétitivité de l'Alsace, décliné autour des thématiques de l'économie, du travail, et de la qualité de vie.

La constitution de l'Association « Alsace International » se substituera à l'ADA mais ne pourra être concrétisée avant l'automne prochain. Cette structure interviendra notamment en matière de développement à l'international pour la prospection des clients, d'accompagnement du développement d'activités à l'étranger, de recherche de partenaires, de support logistique.

Dans l'attente de cette création, l'ADA continue à assurer ses missions et notamment celle de la mise en place de ce tableau de bord.

C'est pour cette raison, conformément au principe acté, que le Département est saisi par l'ADA d'une demande de contribution, à hauteur de 11 000 € pour bénéficier de l'outil proposé par le cabinet BAK.

En conclusion, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 11 000 € à l'ADA pour la mise en place d'un tableau de bord,
- de prélever les crédits nécessaires sur le programme F024 – enveloppe 61805, chapitre 65, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

